

Déclaration liminaire AUTONOME

CNSIS du 22 janvier 2020

Monsieur le Président de la CNSIS, Mesdames et Messieurs,

Nous marquons par notre absence notre profond désaccord vis-à-vis de la manière arrogante par laquelle, Monsieur le Pdt de la CNSIS, vous ignorez toute forme de dialogue social, n'ayant comme seul argument que l'austérité budgétaire imposée à notre corporation et au service public de secours que nous servons.

Vous n'avez pas eu la délicatesse de nous prévenir de l'annulation du rendez-vous avec le Pdt du conseil d'administration de la CNRACL, qui, pourtant, à vous croire, devait être un des éléments de réponse à l'une de nos revendications majeures.

Par ce manque de sincérité, vous manifestez bien peu de respect vis-à-vis des sapeurs-pompiers forts mécontents que nous représentons.

Vous pourrez donc très facilement répondre à cette déclaration du fait de notre absence mais sachez que nous resterons attentifs à la réponse que vous donnerez lors de cette séance.

S'agissant du bilan des suicides chez les SPP.

Après analyse du bilan 2018 des remontées d'information sur les suicides et les tentatives de suicide, ayant par ailleurs interrogé nos syndicats départementaux afin qu'ils puissent nous fournir les chiffres nécessaires, il s'avère que pour une population de 22560 SPP répartis sur 49 SDIS renseignés, 13 suicides sont à déplorer chez les sapeurs-pompiers professionnels, ce qui représente un taux de 5,76 pour 10 000.

Ce pourcentage est bien supérieur à celui des suicides malheureusement constatés au sein de la population, des forces de police et de gendarmerie, constat en contradiction avec les éléments avancés dans votre bilan.

Nous comprenons mieux pourquoi notre institution refuse aujourd'hui la communication de ces données annuelles, ces chiffres attestant de la souffrance endurée par nos collègues lors de l'exercice de leur métier de sapeur-pompier.

S'engager à vos côtés, réussir ensemble